



INSTITUT LIMAYRAC

CONTRIBUTION SCOLAIRE 2010-2011

Formations Initiales

CONTRIBUTION SCOLAIRE : Contribution des familles - Frais spécifiques

L'inscription d'un étudiant à l'Institut Limayrac est conditionnée par l'adhésion au projet éducatif, au règlement intérieur et par le versement d'une somme forfaitaire annuelle correspondant à la contribution des familles.

Un acompte de 650 € (350 € pour la formation du Diplôme de Conseiller en ESF) doit être versé en confirmation de l'inscription ou de la réinscription, il sera déduit de la facture établie en début d'année scolaire. **Cet acompte reste acquis à l'établissement, en cas de désistement, même avant la rentrée, sauf cas de force majeure, à justifier.**

Le **solde de la contribution** est payable, à **réception de la facture** à la fin du mois d'octobre, toutefois il peut être payé **en deux fois (octobre et février) ou par prélèvement mensuel du 20 novembre au 20 juin**, en 8 versements identiques. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'INSTITUT LIMAYRAC et comporter au dos, le numéro d'inscription de l'étudiant.

Tout **abandon de scolarité entre le 01/11/2010 et le 31/03/2011** donnera lieu à une régularisation au prorata temporis de la contribution restant due (*contribution famille déduction faite de l'acompte*). En cas d'abandon après le 31/03/2011 aucune régularisation ne sera effectuée. Les frais spécifiques seront remboursés au réel des dépenses effectuées.

CLASSE PREPARATOIRE TECHNICIEN SUPERIEUR

OPTION	Contribution famille	Frais spécifiques	TOTAL
ESF (S1)	2 290 €	/	2 290 €
DIETETIQUE (S2)	2 290 €	/	2 290 €

BAC + II - BREVETS DE TECHNICIEN SUPERIEUR (1ère et 2ème année)

OPTION	Contribution famille	Frais spécifiques	TOTAL
1 ^{ERE} COMPTABILITE & GESTION DES ORGANISATIONS	2 320€	/	2 320€
2 ^{EME} COMPTABILITE & GESTION DES ORGANISATIONS	2 320€	/	2 320€
1 ^{ERE} ASSISTANT DE GESTION PME/PMI	2 320€	/	2 320€
2 ^{EME} ASSISTANT DE GESTION PME/PMI	2 320€	/	2 320€
1 ^{ERE} INFORMATIQUE GESTION	2 320€	/	2 320€
2 ^{EME} INFORMATIQUE GESTION	2 320€	/	2 320 €
1 ^{ERE} ANNEE ANIMATION & GESTION TOURIS. LOCALES	2 320€	180 € (voyages)	2 500 €
2 ^{EME} ANNEE ANIMATION & GESTION TOURIS. LOCALES	2 320€	270 € (voyages)	2 590 €
1 ^{ERE} ANNEE VENTES & PRODUCTIONS TOURISTIQUES	2 320€	180 € (voyages)	2 500 €
2 ^{EME} ANNEE VENTES & PRODUCTIONS TOURISTIQUES	2 320€	270 € (voyages)	2 590 €
1 ^{ERE} ANNEE ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	2 320€	30 € (TPVE SAH) 10 € (Design de com)	2 360 €
2 ^{EME} ANNEE ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE	2 320€	30 € (TPVE SAH) 10 € (Design d'environnement)	2 360 €
1 ^{ERE} ANNEE DIETETIQUE	2 320€	110 € (cuisine)	2 430 €
2 ^{EME} ANNEE DIETETIQUE	2 320€	110 € (cuisine)	2 430 €
1 ^{ERE} ANNEE INFORMATIQUE & RESEAUX	2 320€		2 320€
2 ^{EME} ANNEE INFORMATIQUE & RESEAUX	2 320€	150 € (projet)	2 470 €

BAC + II + III : DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION (D.C.G.)

SECTION	Contribution famille	Frais spécifiques	TOTAL
1 ^{ERE} ANNEE DIPLOME DE COMPTABILITE GESTION	2 320 €	/	2 320 €
2 ^{EME} ANNEE DIPLOME DE COMPTABILITE GESTION	2 320 €	/	2 320 €
3 ^{EME} ANNEE DIPLOME DE COMPTABILITE GESTION	2 320 €	/	2 320 €

Bac + III – Diplôme de Conseiller en E.S.F.

SECTION	Scolarité	Droit d'inscription	TOTAL
DIPLOME DE CONSEILLER EN ESF	1 660 €	290 €	1 950 €

Bac + III – Formation Supérieure en Diététique

SECTION	Scolarité
FORMATION SUPERIEURE EN DIETETIQUE	2 540 €

Bachelor en Marketing Communication ou Tourisme

SECTION	Scolarité
RESPONSABLE D'ACTIVITES OU D'ENTREPRISES TOURISTIQUES	4 240 €
RESPONSABLE D'UNITE BUSINESS UNIT MANAGER	4 240 €

Les bachelors désireux de poursuivre une scolarité en Master dans le cadre d'Erasmus, devront verser un acompte de 150 € en février 2011.

Master Développement ou Tourisme

SECTION	Scolarité
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ENTREPRENEURIAT	4 240 €

Bac + III + IV – Chef de Projet International en Informatique et Réseaux (groupe ESAIP)

SECTION	Scolarité	Frais Annexes	TOTAL
1 ^{ERE} ANNEE (L3)	4 525 €	275 €	4 800 €
2 ^{EME} ANNEE (M1)	4 525 €	275 €	4 800 €

Les frais annexes comprennent les documents pédagogiques, Internet, CDI, fournitures informatiques,

Restauration

Tout étudiant a la possibilité d'accéder midi et soir, du lundi au vendredi, au Restaurant de l'Etablissement avec la carte magnétique remise le jour de la rentrée déjà créditée de 10 € de consommation, non remboursable (équivalent à 2 repas). Cette carte devra être approvisionnée par chèque ou espèces au Service Comptabilité, et sera débitée lors du passage au self, du montant des repas. L'accès au self sera impossible en l'absence de carte magnétique et de solde positif sur le compte.

TARIFS REPAS (à titre indicatif et non contractuel)

	Euros
1. Plat garni seul ou fast-food	3.10 €
2. Plat garni + dessert	3.81 €
3. Plat garni + hors d'œuvre et dessert	4.52 €
4. Plateau « limayrac » (hors d'œuvre + Plat garni 1 + dessert)	4,24 €

Résidence Etudiants

La prestation de la Résidence Etudiants, hébergement et petit déjeuner, est forfaitaire pour une année scolaire complète du lundi 01 septembre 2010 au 30 juin 2011, périodes de stage comprises.

Au moment de l'inscription à la Résidence, les étudiants doivent verser :

- un forfait de réservation de chambre de 640 €, déductible lors de la facturation.
- une caution de 110 € (qui sera remboursée après solde de tout compte et vérification de la chambre laissée propre et sans dégradation, ainsi que le retour du badge du portail automatisé).

En cas d'annulation de la réservation au foyer :

- avant le 14 août 2010 : 50 % du forfait vous seront remboursés,
- après cette date : celui-ci reste acquis à l'Etablissement en totalité.

Chambre individuelle	Chambre à Deux
3 500 €	2 500 €

(Dans l'hypothèse d'un départ en cours d'année, si la chambre n'est pas réaffectée, le montant de la pension est dû en totalité).

Pour les week-ends, les étudiant(e)s ont à leur disposition une cuisine aménagée ainsi que lave-linge (moyennant une contribution de 2,20 €), sèche-linge, planche et fer à repasser.

Aide à la Scolarité

Une aide à la scolarité interne à l'Etablissement peut être accordée pour la durée de l'année scolaire. Les conditions d'attribution sont redéfinies chaque année en fonction du nombre de dossiers et du budget alloué.

La demande doit être renouvelée chaque année.

Cette aide concerne exclusivement la contribution famille pour les familles en difficulté financière à qui, après étude du dossier, il peut être accordé une réduction pour l'année. Elle ne peut couvrir en aucun cas les frais d'hébergement.

La demande doit être faite au moment de l'inscription définitive. Le dossier « Aide à la Scolarité Limayrac » dûment rempli doit être renvoyé à la date indiquée sur le formulaire. Les familles qui souhaiteraient bénéficier de cette aide, voudront bien prendre contact avec le secrétariat de l'Etablissement au 05.61.36.08.11. (l'après-midi de 13 h à 17 h sauf le lundi). La décision sera prise en commission fin octobre et vous sera communiquée lors de l'envoi de la facture.

Compte tenu de l'importance croissante du nombre de dossiers et des aides accordées, nous ne pourrons étudier que les demandes faisant apparaître un Revenu Brut Global inférieur ou égal à 18 000 € (référence feuille d'imposition de l'année 2008).

L'attribution d'une aide ne dispense pas des avances demandées lors de l'inscription définitive.